

## Interview accordée par Maurice Couve de Murville (Mars 1961)

**Légende:** En mars 1961, lors d'une interview accordée à la presse étrangère, Maurice Couve de Murville, ministre français des Affaires étrangères, s'explique sur la politique européenne de la France.

**Source:** Ambassade de France aux Pays-Bas (sous la dir.). Documents de France-Déclarations de M. Couve de Murville sur la politique étrangère de la France. La Haye: Service de Presse et d'Information de l'Ambassade, [s.d.]. 27 p. p. 10-14.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/interview\\_accordee\\_par\\_maurice\\_couve\\_de\\_murville\\_mars\\_1961-fr-bda518d0-85c3-49c2-a5d5-d424f3bfbe9c.html](http://www.cvce.eu/obj/interview_accordee_par_maurice_couve_de_murville_mars_1961-fr-bda518d0-85c3-49c2-a5d5-d424f3bfbe9c.html)

**Date de dernière mise à jour:** 27/01/2014

## Interview accordée par M. Couve de Murville à M. Robert Kleiman

[...]

Q. - Vous avez parlé de la nouvelle force économique de l'Europe. Pensez-vous que l'Europe occidentale se dirige vers une intégration économique ?

R. - Si, au lieu du terme intégration, vous employez le terme unité, la réponse, en ce qui concerne l'Europe des Six, est certainement affirmative. La France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg ont institué le Marché Commun qui se développe d'une façon satisfaisante même si nous rencontrons des difficultés au sujet de l'agriculture. Petit à petit prend forme un véritable marché commun, c'est-à-dire une unité économique.

Q. - Pensez-vous que les progrès de l'unité économique des Six en Europe conduiront à une unité politique ?

R. - La mise en place de liens économiques aussi étroits entre les six pays du Marché Commun aura sans aucun doute les conséquences dans le domaine politique. Cela doit aboutir à rapprocher de plus en plus ces six pays les uns des autres. C'est dans cet esprit qu'au milieu de l'année dernière le Général de Gaulle a pris l'initiative que vous connaissez bien et qui consiste à essayer d'organiser une étroite coopération politique entre les pays du Marché Commun.

Q. - Que signifie réellement la proposition du Général de Gaulle en faveur d'une confédération ?

R. - Si vous voulez dire qu'on doit aboutir à la fusion des Six Pays sous un Gouvernement unique, je dirai en ce cas que cela va trop loin. Ce ne serait possible ni politiquement ni psychologiquement. Les pays européens sont des nations qui ont existé depuis des siècles et que l'on ne peut faire disparaître.

Notre objectif est différent. Il consiste à rapprocher ces pays, à les unir de plus en plus, dans tous les domaines. En particulier, ils doivent chercher pour le moment à mettre en œuvre une politique commune notamment dans le domaine des Affaires Etrangères. Ils doivent rapprocher de plus en plus dans les domaines de l'éducation et de la culture, car c'est un fait qu'il y a une civilisation européenne et une culture européenne.

Et si les choses marchent bien, grâce à cette harmonisation des politiques, à cette communauté de vues qui se développerait de plus en plus, on pourrait progressivement arriver à la confédération dont le Général de Gaulle a parlé, ce qui signifie évidemment que tout devrait être coiffé par des institutions communes.

Q. - A quelles institutions communes pensez-vous ?

R. - Nous avons abordé le problème d'une manière pragmatique. Nous suggérons que les Six pays organisent périodiquement des réunions des Chefs d'Etat ou de Gouvernement ainsi que des Ministres principalement intéressés aux affaires communes. Nous voulons consolider ces réunions périodiques par un élément administratif commun. Ce dernier point suscite des difficultés pour certains de nos partenaires et je ne sais s'il sera possible d'y parvenir. Mais cela vous donne une idée du sens dans lequel nous voulons progresser.

Q. - Est-il dans votre esprit d'organiser des réunions, quatre fois par an, des Chefs d'Etat ou de Gouvernement ?

R. - Oui, par exemple.

Q. - Songez-vous à un secrétariat économique ? Ou bien la Commission du Marché Commun remplirait-elle cette tâche particulière ?

R. - L'organisation que nous envisageons ne modifierait pas ce qui existe actuellement, dans le domaine

économique, c'est-à-dire le Marché Commun avec son organisation, c'est-à-dire son Conseil des Ministres et sa Commission, l'un et l'autre ayant des attributions et des pouvoirs clairement définis par le traité de Rome.

Q. - Alors, vos propositions ont trait seulement à la défense, à la diplomatie et aux affaires culturelles ?

R. - Nos propositions couvrent ces trois domaines, mais nous voulons créer un cadre politique général. Vous ne pouvez pas établir une distinction absolue entre ce qui est économique et ce qui est politique.

Q. - Pourriez-vous me dire ce que les Six pays feraient dans le domaine militaire qu'ils ne font pas déjà dans le cadre de l'OTAN ?

R. - C'est en effet une question qui a été soulevée de savoir si les Six n'entreraient pas, en quelque sorte, en compétition avec l'Organisation Atlantique. Mais nous pensons qu'il est inévitable que les Six pays aient des liens spéciaux dans le domaine militaire.

Par exemple, la France, et l'Allemagne, ont récemment conclu un accord aux termes duquel le Gouvernement français fournit à l'armée allemande des facilités de logistique et d'entraînement en France. Voilà un très bon exemple des liens en matière de défense qui peuvent et doivent exister entre les Six pays européens.

Q. - Cet effort militaire à six s'appliquerait-il à d'autres domaines que les dépôts de ravitaillement et les terrains d'entraînement ?

R. - Nous n'en sommes qu'au commencement, mais il est évident que nous devrions aller plus loin.

Q. - L'idée serait-elle que les Six adoptent une position commune au sein de l'OTAN sur les questions militaires ?

R. - C'est toujours la même question qui est posée et qui l'a déjà été au sujet du soi-disant « directoire tripartite » au sein de l'Organisation atlantique : notre intention est-elle de créer des « clans » dans l'Organisation atlantique ?

Je pense qu'il faut voir les choses comme elles sont. Chacun approuve – et à ce sujet nous avons rencontré notamment une grande sympathie du côté des Etats-Unis – l'idée que l'Europe doit se constituer. Les pays d'Europe doivent se mettre ensemble et s'unir de toutes les manières possibles. Cela signifie qu'il y aura dans un grand nombre de domaines une politique européenne. Si vous craignez cette éventuelle politique européenne, alors vous devez vous opposer à l'unité européenne.

C'est trop simplifier que de demander s'il y aura des « clans » au sein de l'Organisation atlantique. La vraie question est de savoir si les pays d'Europe occidentale vont suivre une politique qui les rendra plus forts dans l'avenir qu'ils ne l'ont été dans le passé, pour le plus grand bien de l'ensemble du monde libre.

Q. - Y a-t-il un rapport entre les deux propositions françaises concernant l'OTAN : leadership à Trois et unité des Six pays européens ? En d'autres termes, dans le leadership des Trois composé des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France, est-il dans votre intention que la France parle au nom des Six ?

R. - Nous n'avons jamais parlé de leadership des Trois, mais seulement de coopération. D'autre part l'OTAN n'est nullement en cause.

Essayons de progresser dans les voies conformes à l'intérêt de nos pays et à l'intérêt général. Essayons d'organiser la coopération tripartite la plus étroite possible. Essayons d'organiser l'unité européenne ! Et nous verrons alors.

Q. - Comment voyez-vous la place de la Grande-Bretagne dans ce schéma ? Les Britanniques ne sont-ils pas

inquiets à la perspective d'une coopération politique européenne entre les Six, à laquelle ils ne pourraient participer ?

R. - J'ajouterais que la Grande-Bretagne est également préoccupée par le développement de la coopération économique entre les Six, c'est-à-dire par le Marché Commun.

Personne ne cherche à exclure la Grande-Bretagne de l'Europe. La question est de savoir quels arrangements peuvent être faits pour permettre à la Grande-Bretagne de participer activement à la politique européenne et, en même temps, conserver son rôle au sein du Commonwealth. C'est là quelque chose qui est à la fois très souhaitable et difficile à réaliser. Il y aura, sans aucun doute, une évolution dans cette direction, mais personne ne peut en ce moment, prédire comment cela interviendra. Ce que je peux dire, du point de vue français c'est que nous souhaitons que la Grande-Bretagne soit étroitement associée à l'Europe et aux développements de la politique européenne.

Q. - Le Marché Commun est-il ouvert à la Grande-Bretagne si elle désire en être membre ?

R. - Certainement.

Q. - Est-ce que la nouvelle Confédération des Six serait également ouverte à la participation britannique ?

R. - Les Six ont toujours dit que ce qu'ils édifiaient était ouvert à tous les pays européens et, en premier lieu, à la Grande-Bretagne.

Q. - A quelles conditions ?

R. - Il n'y a aucune condition.

Q. - Les Britanniques devraient-ils accepter le traité existant ?

R. - Si la Grande-Bretagne entrait au Marché Commun, cela se ferait sur la base des principes existants.

Q. - Sera-t-elle invitée à prendre part aux négociations pour une Confédération ?

R. - Il n'y a, actuellement, aucune négociation de cette sorte.

[...]